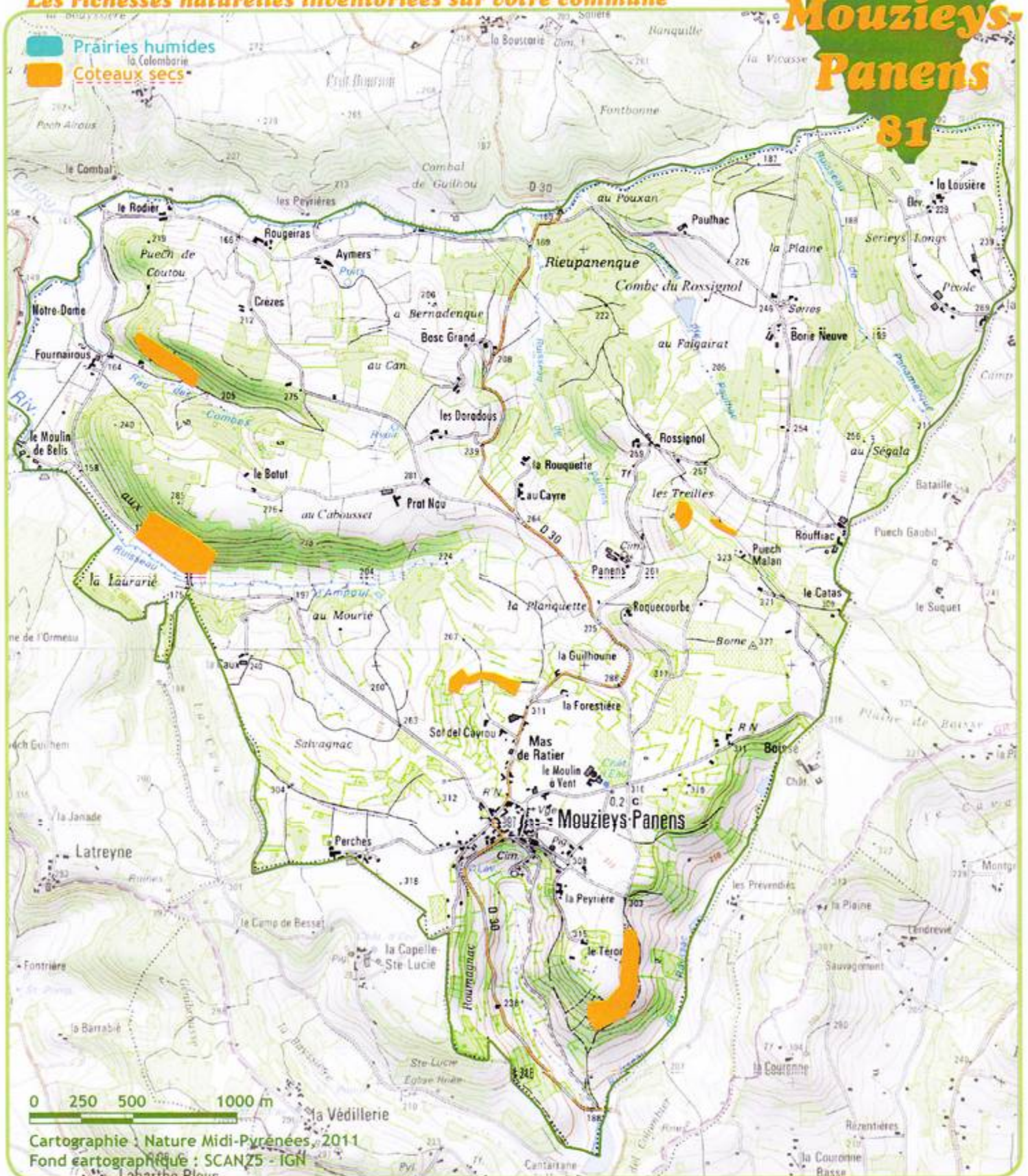


Patrimoine naturel des prairies et coteaux

Les richesses naturelles inventoriées sur votre commune

**Mouzieys-
Panens
81**



Nature Midi-Pyrénées
14 rue de Tivoli - 31068 Toulouse cedex
05 34 31 97 32
contact@naturemp.org - www.naturemp.org

**AGIR ENSEMBLE
POUR LA NATURE**



Patrimoine naturel des prairies et coteaux

Nous avons inventorié sur votre commune 5 zones de pelouses sèches, sur des coteaux.

Votre commune possède de nombreuses richesses sur les coteaux qui forment un réseau encore relativement fonctionnel, permettant à la faune et la flore de se déplacer.

**Mouzieys-
Panens
81**



Photos : M. Menand, sauf mention contraire

Les richesses naturelles de votre commune

Quelques coteaux très intéressants abritent une flore très variée, du fait d'une nette influence méditerranéenne par endroit. Ces coteaux sont un mélange de milieux ouverts (pelouse, sol nu écorché), de fourrés et de bosquets de Chêne pubescent. Les coteaux inventoriés possèdent une forte richesse en insectes et accueillent des espèces d'intérêt patrimonial, comme la Phalangère faux lis, la Crupine commune, l'Euphorbe characias et le Plantain de la serpentine. Un papillon protégé (l'Azuré du serpolet) a également été observé sur un coteau, où il se reproduit.



Phalangère faux lis
Anthericum liliago



Crupine commune
Crupina vulgaris



Plantain de la serpentine
Plantago maritima subsp.
serpentina



Euphorbe characias
Euphorbia characias

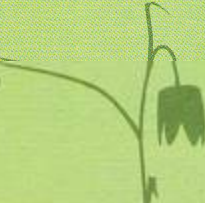
Les menaces qui pèsent sur ces milieux et les préconisations de gestion

Les coteaux qui ne sont plus entretenus sont envahis par des fourrés, avant de devenir de petits boisements, moins riches que les pelouses.

Il serait donc souhaitable que ces coteaux soient préservés et éventuellement gérés de manière extensive (pâturage léger, fauche ponctuelle).



Patrimoine naturel des prairies et coteaux



Il existe des richesses naturelles remarquables près de chez vous.

Votre commune fait partie d'un secteur de plaine où peu d'études sur la faune et de la flore ont été réalisées jusqu'à maintenant, en dehors d'inventaires localisés à quelques sites identifiés (ZNIEFF, NATURA2000). Ces territoires, mal connus par les naturalistes, sont dominés par l'activité agricole, des grandes cultures principalement. Au sein de cette mosaïque, quelques parcelles demeurent intéressantes sur le plan naturel ; il s'agit de zones relictuelles, constituées de prairies humides et de coteaux secs, abritant encore a priori une riche biodiversité. Sur ces parcelles, la nature est riche grâce à certaines activités humaines. Agriculture et biodiversité vont ici de pair grâce à des modes de gestion traditionnels. Nous avons donc voulu effectuer des inventaires sur ces zones fortement menacées, afin de mieux les cerner, d'identifier des enjeux écologiques au niveau local, et de vous les faire connaître.



Les milieux recherchés, appelés zones relictuelles, sont les derniers milieux « naturels » abritant encore une biodiversité importante. Il s'agit des prairies humides et des coteaux secs, deux types de milieux agro-pastoraux qui ont résisté à une activité agricole tournée vers la grande culture et à l'urbanisation.

Coteaux secs

Les coteaux sont constitués d'une mosaïque de milieux, très riches lorsqu'ils sont associés et en bon état de conservation: Lavande, Aphyllante de Montpellier, mais aussi de nombreuses orchidées, colorent les pelouses sèches.

Ce sont des terrains calcaires en pente sur lesquels la culture est difficile. C'est pourquoi ces coteaux étaient autrefois utilisés pour l'élevage, ovin notamment. C'est le pâturage extensif pratiqué sur ces parcours qui a permis à cette flore et à cette faune si particulières de se développer.

Ces espaces sont devenus tellement restreints que le pâturage y est aujourd'hui très occasionnel, ce qui engendre une évolution naturelle de la végétation et un retour vers la lande ou la forêt, au détriment des pelouses sèches si riches en biodiversité.



Photo : M. Menand

Prairies humides

Les prairies humides sont des parcelles qui sont inondées une petite partie de l'année. Elles sont le plus souvent situées à proximité d'un cours d'eau mais peuvent aussi être alimentées par une nappe toute proche. Non drainées, elles sont impropres à la culture, ce qui a permis leur maintien jusqu'à aujourd'hui. Entretien par la fauche et/ou le pâturage, ces prairies accueillent des espèces végétales dites prairiales.

La fritillaire pintade s'accommode particulièrement bien du pâturage et le piétinement des bovins favoriserait la multiplication des bulbes de cette monocotylédone. L'ophioglosse commune, l'orchis à fleurs lâches ou le colchique d'automne, 3 autres espèces d'intérêt patrimonial, ne se maintiennent que lorsqu'un certain degré d'humidité est atteint.



Photo : M. Menand

Ces habitats naturels accueillent des espèces rares et patrimoniales qu'il est important de préserver pour ce qu'elles sont : des joyaux de biodiversité, fruits de très longs processus d'évolution. Au même titre que nous restaurons les monuments anciens, protégeons les peintures rupestres ou conservons le savoir-faire de nos anciens,

préservons notre patrimoine naturel ! Il est fragile et rare.

Aujourd'hui, vous pouvez agir.



Et maintenant ?...

Ces quelques centaines d'hectares sont la preuve qu'une gestion respectueuse de notre environnement rime avec biodiversité. Des pratiques agricoles adaptées aux ressources naturelles (eau, terre, climat), tel est le secret d'une biodiversité alliant nombre d'espèces (plus de 700 espèces répertoriées, et bien plus non recensées !) et un patrimoine d'exception avec 58 espèces rares.

Préserver ce patrimoine est possible.

Tous ensemble, élus, agriculteurs, propriétaires, associations... saisissons les opportunités qui s'offrent aujourd'hui à nous pour transmettre un patrimoine agro-écologique de qualité. Pour ce faire, voici quelques pistes d'actions :

- intégrer les données de cet inventaire dans l'état initial du diagnostic territorial du PLU et proposer des orientations dans le SCOT favorisant la bonne prise en compte de l'eau (exemples : maintien d'un « corridor vert » le long d'un ruisseau, localisation d'une zone de gestion des écoulements...);
- inscrire dans les PLU ou PLUI (lors de leur révision) la protection et la mise en valeur des entités agricoles (classement en zones agricoles, dites « zones A ») et naturelles et forestières (« zones N » au sens de l'article R.123-8 du Code de l'urbanisme) ou encore espaces boisés classés. Cela affirme la vocation naturelle des secteurs concernés et limite les possibilités d'aménagement;
- transmettre ces données afin de parfaire l'inventaire départemental des zones humides;
- acquérir des milieux humides (prairies, bois) en vue de leur préservation. Cette acquisition est aidée financièrement dans le cadre de la loi Grenelle et peut être réalisée par le département (dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles), la collectivité ou par des associations...;



Eresus kollari / photo : P. O. Cochard

- signer une convention de gestion entre propriétaires et usagers : souvent privées, plus rarement communales, les parcelles peuvent faire l'objet de mesures simples de gestion. L'idéal pour ces prairies et coteaux est qu'ils soient gérés de manière extensive : pâturage léger, une ou deux fauches par an, pas de traitement chimique, sont quelques pistes qui permettront de préserver la qualité de l'eau et des milieux. Cette gestion ne diffère généralement pas beaucoup de la gestion actuellement en vigueur, il s'agit donc surtout de la pérenniser;
- souscrire un bail rural à clauses environnementales : l'agriculteur bénéficie d'un bail rural tandis que les milieux bénéficient de mesures de gestion en faveur du maintien de la biodiversité...



Orchis à fleurs lâches, photo : J. Collin

Pour vous accompagner dans une de ces démarches, Nature Midi-Pyrénées organisera début 2012 des réunions de restitution sur les 4 territoires définis comme « secteurs d'intérêt » qui ont fait l'objet d'inventaires, afin de présenter les résultats de ce travail et d'échanger sur ce sujet avec les acteurs locaux.

En attendant, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

A bientôt !



Contact

Nature Midi-Pyrénées
14 rue de Tivoli
31068 Toulouse cedex
05 34 31 97 32
contact@naturemp.org
www.naturemp.org

Personnes ressources

• Pierre Olivier Cochard
po.cochard@naturemp.org

• Mathieu Menand
m.menand@naturemp.org

Avec le soutien de :



Projet financé avec
le concours de
l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne.



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne. L'Europe
s'engage en Midi-Pyrénées
avec le Fonds européen de
développement régional.

**AGIR ENSEMBLE
POUR LA NATURE**

